

Résolu: De transmettre ledit rapport au Conseil, en réponse à l'interpellation de M. l'échevin Létourneau.

28.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'autoriser le Surintendant des Achats et des Ventes à acheter l'hypochlorure de chaux nécessaire pour la filtration de l'eau de l'aqueduc.

29.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que M. Horace Dansereau, commis en chef et secrétaire du Département des Travaux Publics, soit suspendu de ses fonctions pour cause.

30.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint à M. Malcolm Campbell de comparaître devant le Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, à l'Hôtel-de-Ville de la Cité de Montréal, mardi le 6 courant, à 3 hrs p.m., dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage.

La présente assignation est donnée en vertu des dispositions de l'Article 21 R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint à M. O. Bergeron de comparaître devant le Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, à l'Hôtel-de-Ville de la Cité de Montréal, mardi le 6 courant, à 3 hrs p.m., dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage.

La présente assignation est donnée en vertu des dispositions de l'Article 21 R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint à M. C. E. Lacas, de comparaître devant le Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, à l'Hôtel-de-Ville de la Cité de Montréal, mardi le 6 courant, à 3 hrs p.m., dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage.

La présente assignation est donnée en vertu des dispositions de l'Article 21 R de la Charte de la Cité de Montréal.

31.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que la séance soit ajournée à lundi matin, le 5 du courant, à 10 heures.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 5 octobre 1914, a.m.

Son Honneur le Maire, Président; MM. les Commissaires Ainey, Côté et Hébert.

1.—Soumis le dossier, au sujet de la mise à la retraite du Chef de District, Damase Giroux.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De référer ledit rapport au Chef du Département des Incendies, pour savoir quel est le montant qui doit être payé à M. Giroux.

Son Honneur le Maire laisse son siège et M. le Commissaire Hébert est appelé à présider.

2.—Attendu qu'il est nécessaire de donner à M. Dansereau Horace, du Département des Travaux Publics, qui a été suspendu de ses fonctions, l'occasion de fournir des explications.

Resolved: That said report be transmitted to the Council, in reply to the question put by Ald. Létourneau.

28.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: To authorize the Superintendent of Purchases and Sales to buy the hypophosphite of lime required for the filtration of the water of the Aqueduct.

29.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That Mr. Horace Dansereau, Head Clerk and Secretary of the Public Works Department, be suspended for cause.

30.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey,

Mr. Malcolm Campbell was ordered to appear before the Board of Commissioners of the City of Montreal, on Tuesday, the 6th instant, at 3 o'clock, p.m., in the Council Room, to give evidence.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey,

Mr. O. Bergeron was ordered to appear before the Board of Commissioners of the City of Montreal, on Tuesday, the 6th instant, at 3 o'clock, p.m., in the Council Room, to give evidence.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey,

Mr. C. A. Lacas was ordered to appear before the Board of Commissioners of the City of Montreal, on Tuesday, the 6th instant, at 3 o'clock, p.m., in the Council Room, to give evidence.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

31.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the meeting be adjourned until Monday morning, the 5th instant, at 10 o'clock.

L. N. SENECAI,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 5th October 1914, a.m.

His Worship the Mayor, Chairman; Messrs. Ainey, Côté and Hébert, Commissioners.

1.—Submitted the documents anent the superannuation of District Chief Damase Giroux.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That said report be referred to the Chief of the Fire Department, in order to know what amount should be paid to Mr. Giroux.

His Worship the Mayor left his seat and Commissioner Hébert was called to the Chair.

2.—Whereas it is proper that Mr. Horace Dansereau, of the Public Works Department, who has been suspended, be given an opportunity of giving explanations;